Plan de filière fruits 2023-2027

Mesures concernant les exploitations agricoles

« Je souhaite rénover mon verger »

Action 1.1 : Diversification du verger régional avec de petits projets

Les dépenses éligibles sont basées sur un forfait comprenant les :
- Achats de plants et droits de plantation (royalties) ;
- Travaux de plantation, de préparation, de palissage

2 dossiers par porteur de projet sur la période 2023-2027

Taux : 30 %
Plancher des dépenses éligibles : 1 800 €
Plafond des dépenses éligibles : 5 000 €

*Pour les projets supérieurs à 5 000 €, il existe la mesure **FEADER 301** : Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale".*

Action 1.5 : Réhabilitation du verger traditionnel pour l'espèce olive

Dépenses éligibles :
- Travaux de débroussaillage du verger, de dessouchage, de transplantation des multitroncs
- Travaux de replantation ;
- Réaménagement des chemins ;
- Consolidation des murets anciens

1 dossier par an par porteur de projet

Taux : 50 %
Plancher des dépenses éligibles : 1 000 €
Plafond des dépenses éligibles : 10 000 €

« Je souhaite mieux communiquer sur mon entreprise »

Action 3.1 : Réalisation d'opérations de communication d'entreprise

Dépenses éligibles :
- Création de site internet (marchand) ;
- Matériel permettant une meilleure notoriété;
- Guide ou autre publication mettant en avant la filière régionale ;
- Dépenses de personnel si liées à une action pérenne (supérieure à un an) ;
- Conception de flyers, plaquettes ou panneaux sous réserve d'une utilisation pérenne (supérieure à un an) ;
- Signalétique sous réserve d'une utilisation pérenne (supérieure à un an)

2 dossiers par porteur de projet sur la période 2023-2027

Taux : 50 %
Plancher des dépenses éligibles : 1 000 €
Plafond des dépenses éligibles : 10 000 €

« Je souhaite irriguer mon verger ou mieux piloter mon irrigation »

Action 1.4 : Investissement pour l'adaptation des systèmes au changement climatique

Matériel pour la gestion de l'eau et le maintien de la biodiversité : Achat de sondes, programmateurs, réseaux stations météo (uniquement pour les collectifs de producteurs), dendromètres, nichoirs etc.

1 dossier par an

Matériel de précision : location de drones et/ou de robots permettant de mieux piloter les pratiques culturales

2 dossiers par porteur de projet sur la période 2023-2027

Taux : 50 %
Plancher des dépenses éligibles : 1 000 €
Plafond des dépenses éligibles : 5 000 €

*Pour les projets supérieurs à 5 000 €, il existe la mesure **FEADER 205** : Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole*

« Je souhaite fidéliser ma main d'œuvre »

Action 2.3 : Accueillir des salariés sur son exploitation

Dépenses éligibles :
- Achat et installation de bungalow **destiné à un lieu de pause et repas uniquement**, aménagement de pièce existante ;
- Achat et installation de sanitaires : douche et toilettes dont frais de pause (sous réserve d'une comptabilité en investissement) ;
- Achat et installation de lieux de pause repas (évier et tout mobilier immobile de rangement ou pouvant accueillir de l'électroménagers encastrables) ;
- Achat et installation d'électroménagers (uniquement réfrigérateur et micro-onde).

2 dossiers par porteur de projet sur la période 2023-2027

Taux : 40 %
Plancher des dépenses éligibles : 4 000 €
Plafond des dépenses éligibles : 8 000 €

Les conditions du dépôt de la demande :

Sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-fruits-plan-regional-filiere-fruits-2023-2027

Ces aides sont attribuées au fil de l'eau selon la conformité du dossier et en fonction de l'enveloppe disponible.

Comité Stratégique Fruits Auvergne-Rhône-Alpes · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Fruits Plus Gagnez en sérénité · Pommes & Poires de Savoie · AFREL Association Fruits Rhône et Loire

Plan de filière fruits 2023-2027

Comment déposer une demande d'aide ?

1. Accédez au Portail des Aides

Allez sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : *https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-fruits-plan-regional-filiere-fruits-2023-2027*
(« Soutenir la filière fruits - Plan régional filière fruits 2023-2027 »)

Pensez à consulter la fiche action correspondant à votre demande.

Cliquez sur ***« déposer votre demande »***

Et connectez-vous au Portail des Aides

2. Renseignez vos informations

Lire le **préambule**

Remplir les « **Conditions d'accès** », puis compléter les informations sur votre **structure** et sur le **bénéficiaire** de la demande d'aide.

3. Demande

Remplir les Informations générales

Remplir le Plan de financement prévisionnel

Renseigner sa domiciliation bancaire

Fournir les **pièces** :

- Document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, Procès-verbal d'assemblée générale…) *
- Copie des statuts en vigueur datés et signés *
- Attestation d'affiliation MSA de moins de trois mois *
- Devis en cas de prestation
- Déclaration sur l'honneur pour l'acquisition de matériel d'occasion
- Déposer un nouveau document
- Engagements du demandeur signés *

(=obligatoire)*

Contacts

Comité Stratégique Fruits Auvergne-Rhône-Alpes
Eugénie COUZON
eugenie.couzon@aura.chambagri.fr
Isabelle LADET
csf.fruits.aura@gmail.com

AFREL (Association Fruits Rhône et Loire)
Christophe GRATADOUR
christophe.gratadour@rhone.chambagri.fr

SFS (Syndicat des Fruits de Savoie)
Nicolas DROUZY
fruitsdesavoie@gmail.com

Fruits plus
Isabelle LADET
fruitsplus@gmail.com

Comité Stratégique Fruits Auvergne-Rhône-Alpes · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Fruits Plus Gagnez en sérénité · Pommes & Poires de Savoie · AFREL Association Fruits Rhône et Loire

1. Accédez au Portail des Aides

Allez sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : *https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-fruits-plan-regional-filiere-fruits-2023-2027*
(« Soutenir la filière fruits - Plan régional filière fruits 2023-2027 »)

Pensez à consulter la fiche action correspondant à votre demande.

Pour la mesure I.1 : le *« tableau des barèmes »* indique le montant des dépenses prises en compte par plant selon l'espèce fruitière.

Cliquez sur ***« déposer votre demande »***

Et connectez-vous au Portail des Aides

2. Renseignez vos informations

Lire le **préambule**

Remplir les « **Conditions d'accès** », puis compléter les informations sur votre **structure** et sur le **bénéficiaire** de la demande d'aide.

3. Demande

Remplir les Informations générales

Remplir le Plan de financement prévisionnel

Pour **l'action I.1**, ne pas renseigner le plan de financement car le montant de la subvention sera calculé en fonction d'un barème que vous pouvez consulter dans la fiche action du dispositif. Mettre alors 0€ dans les champs obligatoires Région et Autofinancement.

Renseigner sa domiciliation bancaire

Fournir les **pièces** :

- Document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, Procès-verbal d'assemblée générale…) *
- Copie des statuts en vigueur datés et signés *
- Attestation d'affiliation MSA de moins de trois mois *
- Devis en cas de prestation
- Déclaration sur l'honneur pour l'acquisition de matériel d'occasion
- Déposer un nouveau document
- Engagements du demandeur signés *

(=obligatoire)*

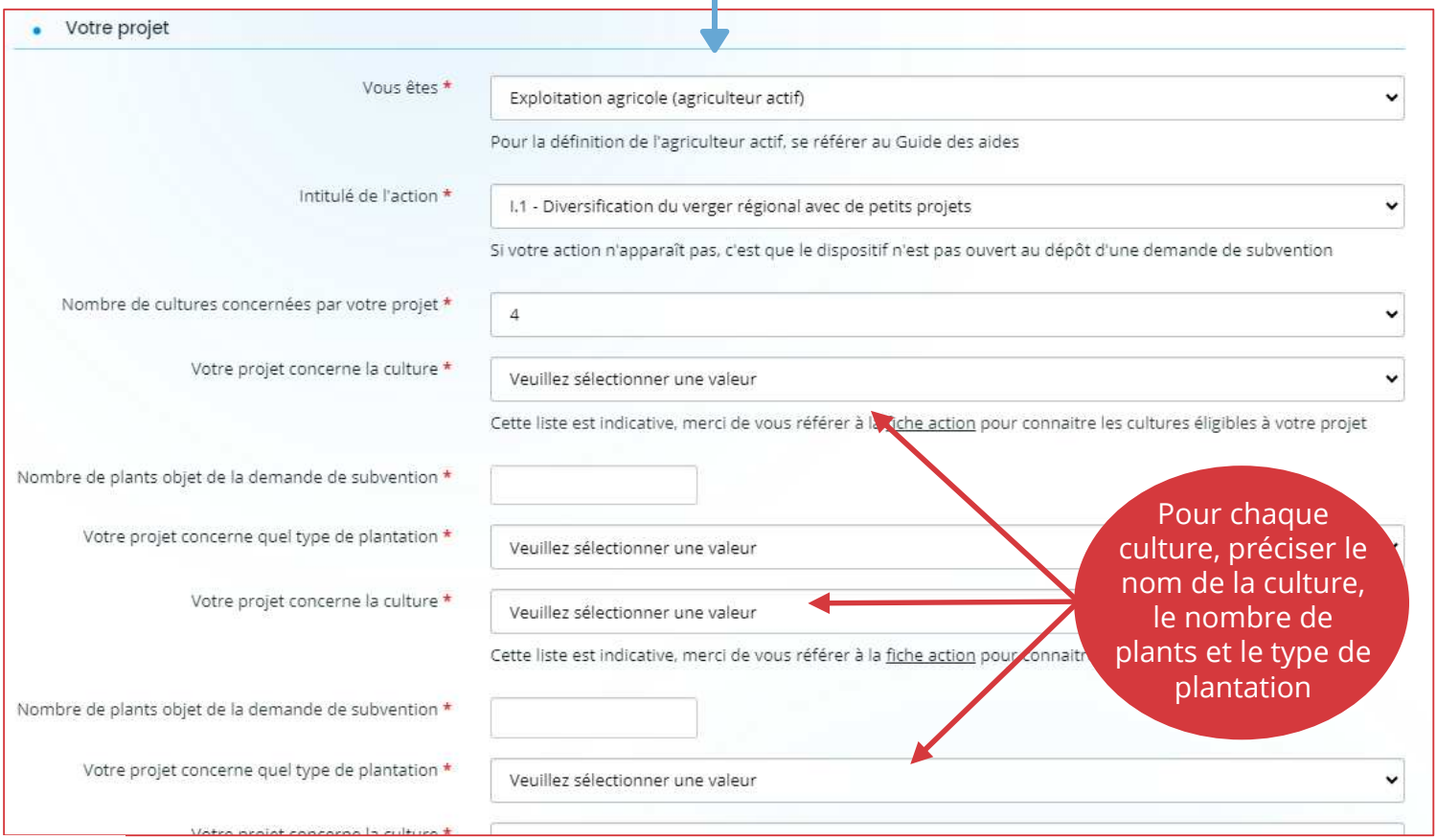

Tableau des barèmes

Le tableau ci-dessous indique le montant des dépenses prises en compte par plant selon l'espèce fruitière.

ESPECE FRUITIERE	TYPE DE PLANTATION	MONTANT BAREME PAR PLANT
Abricot	Gobelet	9,26
	Palmette	11 ,40
	Palmette multiaxes	14 ,82
Amande	Gobelet	9,24
Cerise de table	Axe	10 ,49
	Axe multiaxes	13 ,64
	Gobelet	11 ,15
Cerise industrie	Gobelet	11 ,15
Coing	Axe	6,70
	Axe multiaxes	8,71
Framboise	Tunnel palissé / Plein champ	1,97
	Hors sol	2,04
Kiwi	T-barre	14 ,18
	T-barre multiaxes	18 ,83
Myrtille	Plein champ non palissé	1,99
	Hors sol	3,87
	Plein champs palissé	2,04
Noisette	Gobelet	6,09
Noix	Plein vent	29 ,82
Pêche-Nectarine	Palissé (Axe/palmette)	7,33
	Palissé multiaxes	9,52
	Plein vent (gobelet/Upsilon)	7,84
Poire	Axe	6,12
	Axe multiaxes	7,96
Pomme	Axe	5,91
	Axe multiaxes	7,68
Prune de table	Axe	6,41
	Axe multiaxes	8,33
	Gobelet	8,11
Prune d'Ente	Axe non palissé /Gobelet	7,31
Raisin de table	Lyre (simple / double)	3,01
	Lyre multiaxes	3,91
	Vertical	2,53
	Vertical multiaxes	3,29
	T-Bord	3,61
	T-Bord multiaxes	4,69
Autres espèces (arbres fruitiers)	Axe	7,17
	Axe multiaxes	9,32
	Gobelet	9,11
Autres espèces (petits fruits)	Plein champ	1,89
	Hors sol	2,96